



Ottawa, le 1^{er} octobre 2002

AVIS DES DOUANES N-471

Modification apportée aux procédures douanières concernant la catégorie de bovins d'engraissement des États-Unis

1. Cet avis fait suite à l'avis des douanes N-401 en date du 1^{er} octobre 2001. Il reflète les dispositions législatives, adoptées le 22 octobre 1997, permettant le dédouanement de « bovins d'engraissement sous restriction » sans que l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) ait à les inspecter à la frontière. Donc, ce règlement, en vigueur depuis octobre 1997, a créé une catégorie de bovins qui peuvent être dédouanés après une vérification des documents exigés sans avoir à communiquer avec l'ACIA.

2. Les lignes directrices actuelles de la section 1 « Animaux vivants » du memorandum D19-1-1, *Produits alimentaires, agricoles, aquatiques et facteurs de production agricole*, en date du 7 novembre 2000, qui s'appliquent aux bovins importés des États-Unis, ont besoin d'être révisées pour y inclure l'État du Dakota du Sud sous le pays d'origine, et de remplacer la facture d'expédition par la facture des douanes canadiennes et/ou la facture commerciale sous les documents exigés.

3. Notez que le paragraphe 5a) sous « Documentation requise » ci-dessous est révisé pour indiquer deux copies d'une *Demande de permis pour importer* valide de l'ACIA, le formulaire CFIA/ACIA 5083. De plus, le paragraphe 12 sous « Directives de mainlevée » est aussi révisé pour indiquer que tous les documents devront être acheminés au vétérinaire du bureau de l'ACIA le plus près, et ce dans un délai de 72 heures.

Bovins d'engraissement sous restriction

4. Entre le 1^{er} octobre et le 31 mars, les bovins d'engraissement qui n'ont pas subi d'examen peuvent seulement être importés des États américains d'**Hawaï**, du **Dakota du Nord**, de l'**Idaho**, du **Montana**, de **Washington**, de l'**Alaska**, de **New York**, et du **Dakota du Sud**. Ces bovins doivent être expédiés directement à des installations préautorisées (indiquées sur le permis pour importer et le certificat) et ne seront importés que dans le seul but d'être engraisés pour être abattus par la suite. La documentation doit être vérifiée par les douanes. Si la documentation est inexacte, l'expédition doit être refusée. Si les agents des douanes soupçonnent que les bovins dans l'expédition posent un problème quelconque, ils doivent retenir l'expédition et communiquer avec l'ACIA.

Documentation requise

5. Les douanes peuvent permettre le dédouanement des bovins d'engraissement à la condition qu'on présente les documents suivants :

a) deux **copies** d'une *Demande de permis pour importer* valide de l'ACIA, le formulaire CFIA/ACIA 5083*;

b) l'**original** et une **copie** du certificat sanitaire des États-Unis ou d'un État (Certificate of Veterinary Inspection – Restricted Feeder Cattle Export to Canada*);

c) la facture des douanes canadiennes et/ou la facture commerciale.

*exemple annexé

Directives de mainlevée

6. Assurez-vous que la documentation exigée est fournie. Un certificat sanitaire original par expédition est permis, pourvu que tous les animaux dans l'expédition soient présentés simultanément. **Refusez l'expédition si le permis pour importer et le certificat d'inspection vétérinaire n'accompagnent pas l'expédition.**

7. Examinez la *Demande de permis pour importer* de l'ACIA, le certificat sanitaire d'exportation des États-Unis ou d'un État, et la facture des douanes canadiennes et/ou la facture commerciale pour vérifier si l'adresse d'origine (c.-à-d. la ferme d'origine sur le formulaire du U.S. Department of Agriculture [USDA]) est dans le même État que celui indiqué sur le permis pour importer dans la zone du pays d'origine. **Refusez l'expédition si les renseignements ne correspondent pas.**

8. Examinez le permis pour importer, le certificat sanitaire d'exportation ainsi que la facture des douanes canadiennes et/ou la facture commerciale pour vérifier si le nom et l'adresse du destinataire sur le certificat sanitaire d'exportation et la facture des douanes canadiennes et/ou la facture commerciale correspondent au nom et à l'adresse de l'importateur sur le permis pour importer. **Refusez l'expédition si les renseignements ne correspondent pas.**

9. Assurez-vous que le nombre de bovins (p. ex. sur la facture des douanes canadiennes et/ou la facture commerciale) ne dépasse pas le nombre spécifié sur le certificat d'inspection. **Refusez l'expédition si le nombre de bovins dans l'expédition est supérieur au nombre certifié.**

10. Assurez-vous que la date d'importation est entre le 1^{er} octobre et le 31 mars.

11. Assurez-vous que le camion ou la remorque porte un sceau intact des États-Unis ou d'un État et que le numéro du sceau corresponde à celui qui figure sur le certificat sanitaire d'exportation original. **Refusez l'expédition s'il n'y a pas de sceau ou si les numéros ne correspondent pas.**

12. Apposez le timbre-dateur sur tous les documents.

Faites parvenir une télécopie du permis pour importer, du certificat sanitaire d'exportation et de la facture des douanes canadiennes et/ou la facture commerciale au vétérinaire du bureau de l'ACIA le plus près, et ce dans un délai de 72 heures.

13. Retournez à l'importateur ou à l'expéditeur l'autre copie du permis pour importer, le certificat sanitaire d'exportation original ainsi qu'une copie de la facture des douanes canadiennes et/ou la facture commerciale.

14. Si les agents des douanes soupçonnent un problème quelconque en ce qui concerne les bovins dans l'expédition, par exemple si des animaux semblent être en détresse ou en difficulté, ou si des animaux sont couchés dans le camion ou la remorque, l'expédition doit être portée à l'attention d'un inspecteur de l'ACIA.

15. Toute question relative à cet avis doit être transmise à la personne-ressource suivante :

Sylvie Myre
Programmes interministériels – Section B
Division des programmes d'admissibilité
Direction de la politique commerciale et de
l'interprétation
Ottawa ON K1A 0L5

Téléphone : (613) 954-7219

Télécopieur : (613) 946-1520

Courriel : Sylvie.Myre@ccra-adrc.gc.ca

ANNEXE A

CFIA/ACIA 5083 (2001/02)



Canadian Food Inspection Agency
Agence canadienne d'inspection des aliments

Date of Application
Date de demande _____

APPLICATION FOR PERMIT TO IMPORT

DEMANDE DE PERMIS POUR IMPORTER

Animal Pathogens
Agents Zoopathogènes

Embryos
Embryons

Semen
Sperme

Renewal
Renouvellement ↓↓↓↓

Animal Products/By-Products
Produits et sous-produits animaux

Live Animal/Hatching Eggs
Animaux vivants/oeufs d'incubation

Previous Permit Number
Numero de permis précédent _____

PLEASE TYPE OR PRINT IN CAPITAL LETTERS / VEUILLEZ DACTYLOGRAPHIER OU ÉCRIRE EN LETTRES MOULÉES

Name of Importer / Nom de l'importateur		Name of Exporter / Nom de l'exportateur		
Street Address / Adresse postale		Street Address / Adresse postale		
City / Ville	Province	City / Ville	Province / State - État	Country / Pays
Postal Code	Contact / Personne-ressource	Postal Code	Contact / Personne-ressource	
Telephone # / Téléphone n°	Facsimile # / Télécopieur n°	Telephone / Téléphone	Facsimile / Télécopieur	
Destination/Reinspection/Quarantine (if other than address above) Destination/Contre-inspection/Quarantaine (si elle diffère de celle de l'importateur ci-dessus)		Country of origin (if different from the exporting country). Pays d'origine (s'il est différent du pays exportateur).		
		Producer/Team - Producteur/Équipe (if necessary) (s'il y a lieu)		
Point of Entry / Point d'entrée		Routing / Itinéraire		
Single Entry Entrée simple <input type="checkbox"/>	Multiple Entry Entrée multiple <input type="checkbox"/>	Arrival Date / Date d'arrivée		
Description, Purpose, Quantity, Scientific and Commercial Name (if applicable) Description, usage, quantité nom scientifique et commercial (si applicable)		If more space is required, attach another sheet. Si plus d'espace est nécessaire, veuillez annexer une autre feuille.		
Correspondence - Language Preferred <input type="checkbox"/> English Anglais		Name of applicant / Nom du demandeur		
Correspondance - Langue préférée <input type="checkbox"/> French Français		Applicant Signature / Signature du demandeur		

The information you provide on this document and associated attachments is collected by the CFIA under the authority of the Plant Protection Act or the Health of Animals Act for the purpose of issuing an import permit. Personal information will be protected under the provisions of the Privacy Act and will be stored in Personal Information Bank CFIA/PPU-011. Information may be accessible or protected as required under the provisions of the Access to Information Act.

Les renseignements que vous fournissez dans le présent document sont recueillis par l'ACIA en vertu de la Loi pour la protection des végétaux ou de la Loi sur la santé des animaux afin d'émettre un permis d'importation. Les renseignements personnels seront protégés en vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels et seront versés au Fichier de renseignements personnels ACIA/PPU-011. Les renseignements peuvent être accessibles ou protégés selon ce que prescrit la Loi sur l'accès à l'information.

Method of Payment (Client must complete this area)
Mode de paiement (Le client doit remplir cette portion)

PST Registration No. (Quebec only)
TVQ N° d'enregistrement (seulement Québec)
1020084452

GST/HST Registration No.
TPS/TVH N° d'enregistrement
121 491 807 RT0522

Client Name
Nom du client _____

Billing Address (unless same as client)
Adresse de facturation (à moins qu'elle ne soit identique à celle du client)

Pre-Approved Credit
Crédit préalablement approuvé

Client No. to be Invoiced (if applicable)
Numéro de compte du client (s'il y a lieu) _____

or charge my
ou porter à mon compte



Cash Cheque Payable to: Receiver General for Canada
Comptant Chèque Payable au : Receveur général du Canada

Credit Card Number / Numéro de la carte de crédit _____

Expiry Date
Date d'expiration _____

CANADIAN FUNDS ONLY
FONDS CANADIEN SEULEMENT

Card Holder Name Per Card
(Print in block letters)
Nom du détenteur de la carte par carte
(Imprimer en lettres mouluées) _____

Receipt in Amount shown is hereby acknowledged
Un reçu de paiement au montant indiqué est reconnu par la présente

Signature of Authorized Card User
Signature d'utilisateur autorisé de la carte _____

Date

Canada

CFIA / ACIA 5083 (2001/02)

ANNEXE B

Certificate Number _____

**CERTIFICATE OF VETERINARY INSPECTION
RESTRICTED FEEDER CATTLE EXPORT TO CANADA**CONSIGNOR NAME/ADDRESS: _____
_____CONSIGNEE NAME/ADDRESS: _____
_____PREMISE OF ORIGIN ADDRESS, IF DIFFERENT FROM CONSIGNOR: _____
_____The cattle on this certificate are being exported to Canada as a restricted feeder as set out in Section 22.12 of the *Health of Animals Regulations* under authority of the import permit number _____

The cattle in this shipment:

1. meet the definition of a restricted feeder as outlined in the import permit, specifically they are cattle that are for the purpose of feeding and subsequent slaughter. This is defined as steers, bulls, cows or heifers and fully weaned calves (i.e. on solid feed and imported for the purpose of fattening and slaughter). The animals are not cows with calves at foot, cows or heifers heavy in calf, or unweaned calves (including calves on milk replacer);
2. were born in and have been continuously resident since birth in the United States or Canada;
3. were continuously resident for at least sixty (60) days immediately prior to export in _____ (the state or states) which:
 - (a) is/are designated by the Minister of the Canadian Food Inspection Agency as a low risk state for bluetongue, and
 - (b) is/are designated by the United States Department of Agriculture as a bruceilosis class free state, and
 - (c) is/are recognized by the United States Department of Agriculture as a tuberculosis accredited-free State;
 - (d) has/have been assessed by CFIA as low incidence for anaplasmosis.

No. of animals in this shipment: _____

Individual identification and general description of animals in shipment _____

(if necessary, attach separate list of identification tags or electronic id)

Seal numbers: _____

Veterinary Certification:

I certify, as a veterinarian accredited by USDA-APHIS, that the above described animals have been inspected by me and are free from clinical diseases and are fit to be transported to Canada without due suffering by reason of infirmity, illness, injury, fatigue or any other cause. I applied seals bearing the above listed numbers to all the exits of the conveyance in such a manner that the animals may not be removed without breaking the seals. To the best of my knowledge the animals described on this certificate meet the definition and residency requirements noted above.

Date and time of examination (must be within twenty-four (24) hours of presentation for import) _____
_____Name and address of accredited veterinarian (please print)

Signature of accredited veterinarian _____

** A copy of the permit to import restricted feeder cattle into Canada must accompany every shipment.

Distribution
Original & 1 copy Accompany Shipment

Pensez à recycler!



Imprimé au Canada